0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des missions PACTE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/09/2026
Réuni le : 28/09/2026
Sous la présidence de : Nicolas Raynaud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition proposée pour l'année 2026-2027.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pacte 2026-2027 : le Conseil d'administration adopte la répartition des missions du Pacte pour l'année 2026-2027.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Raynaud
Prénom : Nicolas
Signé le : 29/09/2026 16:14:07

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.